

Commune de Lécousse Arrondissement Fougères – Vitré Département d'Ille-et-Vilaine

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 09 octobre 2020

L'An Deux Mille Vingt, le neuf octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la mairie de Lécousse – Hôtel de Ville, 1 Parvis des Droits de l'Homme à Lécousse.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoints ;

Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Sylvain COTTO, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Adeline OLLIVIER, Claudie ROGER, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

Excusé(s): Élise COSME (pouvoir à Marylène LE BERRIGAUD), Guylène DUCLOS (pouvoir à Fabienne ÉON), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Hubert COUASNON), Ahmed MDINI (pouvoir à Christophe DRUGEOT), Jean-Pierre ROGER, Claire SALLÉ, Martine SUPIOT (pouvoir à Anne PERRIN).

Secrétaire de séance : Nicolas FOUGERAY

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Pouvoirs: 5

Date de la convocation : 05.10.2020

1 – Dérogation temporaire au repos dominical des concessionnaires automobiles pour le dimanche 11 octobre 2020

Rapporteur : Mme le Maire

Délibération n°2020_067

Dans le cadre des dérogations au repos dominical, le Maire est tenu de fixer, par arrêté, avant le 31 décembre de chaque année, et après consultation des organisations d'employeurs et de salariés, ainsi que du Conseil municipal, la liste des dimanches permettant l'ouverture des commerces pour l'année suivante.

En application de l'article L3132-26 du Code du Travail, la liste des dimanches peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le dimanche concerné par cette modification.

Vu la demande formulée par les concessionnaires automobiles du secteur de Fougères – Lécousse pour une dérogation exceptionnelle au repos dominical pour le dimanche 11 octobre 2020, date initialement prévue pour le salon de l'automobile 2020 annulé en raison de la crise du covid-19,

A l'unanimité, le Conseil municipal, émet un avis favorable à cette demande, et autorise les établissements de Lécousse exerçant une activité de commerce de voitures et de véhicules automobiles légers, à déroger exceptionnellement à la règle du repos dominical le dimanche 11 octobre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

Le Maire, Anne PERRIN Le secrétaire de séance Nicolas FOUGERAY

**